



NOTE D'INFORMATION

AU

COMITÉ EXÉCUTIF

POUR

DISCUSSION

SUJET : Accord sur le chemin de la guérison

DATE : le 10 mars 2023

DIRECTEUR : Bureau de la Cheffe Nationale

SECTEUR : Comité exécutif de l'APN

Résumé:

- L'Assemblée des Premières Nations (APN) connaît des difficultés et des revers avec le mécanisme bilatéral permanent (MBP)/protocole d'entente actuel, lorsqu'elle s'efforce de faire avancer les priorités identifiées (annexe A).
- Le MBP/protocole d'entente ne reflète pas et n'intègre pas les priorités actuelles et ne tient pas compte de la diversité régionale.
- Le projet *Accord sur le chemin de la guérison* décrit un cadre renouvelé qui comprend des processus politiques pour faire avancer les priorités nationales tout en respectant la diversité régionale et en favorisant les processus menés par les Premières Nations à l'échelle régionale.
- Il est recommandé que des sessions d'engagements régionales aient lieu sur le projet *Accord sur le chemin de la guérison*. Une fois les commentaires reçus, un rapport sera présenté aux Premières Nations en assemblée pour adoption lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, au mois d'avril.

Objectif:

- Souligner les préoccupations existantes concernant le protocole d'entente entre l'APN et le Canada sur le mécanisme bilatéral permanent (MBP)/protocole d'entente.
- Présenter des informations générales sur le projet *Accord sur le chemin de la guérison* en tant que mécanisme qui fournit une orientation stratégique claire et une action vers un changement évolutif et positif pour toutes les Premières Nations d'un océan à l'autre.

- Créer et communiquer un horaire de séances d'engagement régionales afin de recueillir des commentaires et des suggestions sur le projet *Accord sur le chemin de la guérison*.
- Développer une version finale de l'Accord qui sera présentée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs, au mois d'avril.

Situation actuelle:

- Le MBP/protocole d'entente repose bien plus sur les discussions que sur les plans d'action.
- Le MBP/protocole d'entente doit être revu et renouvelé pour :
 - répondre à une liste de priorités surchargée (annexe A),
 - refléter et incorporer les priorités actuelles, et
 - tenir compte de la diversité et des besoins régionaux en créant de multiples processus qui n'existent pas à l'heure actuelle.
- Le projet *Accord sur le chemin de la guérison* (l'accord) est à l'état de projet. Afin d'avancer le projet, il est nécessaire de recueillir des commentaires et des suggestions des régions sur le projet *Accord sur le chemin de la guérison*.

Le contexte historique :

- En juin 2017, le premier ministre et le Chef National de l'Assemblée des Premières Nations ont signé un protocole d'entente sur les priorités communes et ont discuté des prochaines étapes en ce qui concerne le mécanisme bilatéral permanent (MBP)/protocole d'entente.
- En novembre 2017, le premier ministre a fait une déclaration après la réunion avec les Premières Nations auto-gouvernantes et signataires de traités modernes.
- Le MBP/protocole d'entente se concentre sur les priorités nationales représentées par l'APN.
 - Il n'existe pas d'autres processus prenant en compte les priorités et la diversité régionales.
- Le MBP/protocole d'entente comprend un comité représentant de l'APN et le gouvernement du Canada qui se réunissent afin d'avancer les priorités. Ils ont rencontré des problèmes avec l'engagement du gouvernement en ce qui concerne la participation et les obligations.
- Le processus n'est pas contraignant et comporte trois volets :
 - Le premier volet consiste à organiser des réunions régulières entre les dirigeants des PN et les membres du cabinet fédéral afin d'examiner les progrès réalisés sur les priorités communes. L'accord sur les réunions régulières est accompagné d'un document qui dresse la liste des priorités convenues conjointement (annexe A). Il doit y avoir trois réunions par an. L'une des réunions sera présidée par le Premier Ministre.

- La deuxième composante consiste à former un comité de pilotage composé de représentant de l'APN et le gouvernement du Canada afin d'identifier et d'établir les besoins pour soutenir le groupe de travail.
- Le troisième volet consiste à examiner et à mettre à jour l'annexe A, sur une base annuelle.
- Alors que le MBP/protocole d'entente prévoit trois réunions annuelles avec les ministres du Cabinet fédéral, la dernière (présidée par le Premier Ministre) a eu lieu en janvier 2019 (une réunion non- MBP entre le Canada et l'APN était prévue pour mars 2020, mais la pandémie de COVID-19 l'a empêchée d'avoir lieu). Les fonctionnaires du gouvernement ont déclaré que la coordination de trois réunions annuelles avec les ministres était une attente irréaliste, même s'ils ont accepté les conditions initiales.
- Le projet *Accord sur le chemin de la guérison* (l'accord) vise à traiter de l'égalité et de l'équité pour les Premières nations et à établir des processus politiques, notamment : un processus politique national, une table nationale sur la croissance économique, la création de richesses et la prospérité des Premières Nations, des processus politiques régionaux, une restructuration politique interne et un caucus national de femmes élues ainsi que la mise en œuvre de la reconnaissance et du respect de nos droits inhérents et de nos droits issus de traités.

Recommandations :

- 1) Le bureau de la Cheffe Nationale organisera des séances d'engagement avec les régions sur l'ébauche de l'Accord avant l'Assemblée extraordinaire des Chefs, au mois d'avril. Une fois les commentaires reçus, une nouvelle version de l'Accord sera présentée et partagée avec les Premières nations lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs en vue de son adoption.

Annexes :

- MBP/protocole d'entente entre l'APN et le Canada, y compris l'annexe A
- Le projet *Accord sur le chemin de la guérison* (l'accord)